

BILL

INTRODUIT DANS LA

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

DE LA

PROVINCE DU BAS-CANADA,

Pour l'établissement d'une Banque dans le Bas-Canada,



QUEBEC:

IMPRIME' PAR P. E. DESBARATS, IMPRIMEUR DES LOIX
DE LA TRES EXCELLENTE MAJESTE' DU ROI.

1808.